



CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER TENUE LE 20 JANVIER 2025

Règlement numéro 2024-499 décrétant une dépense et un emprunt de 2 099 526 \$ pour la réalisation des travaux découlant des pluies diluviennes du 9 août 2024

Je, soussignée, Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5 636**.

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **575**.

Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le règlement numéro 2024-499 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge, ce lundi 20 janvier 2025.

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe